



Association loi 1901 Club nautique

Par regates

Bonjour

Est il légale que dans la même association les cotisations ne soit pas égales entres tous les membres

On veut nous imposer pour l'année 2016

138£ pour un membre local

Et 2800£ pour un membre extérieur???

Le vice président peut il être l'assureur du club???

Nous avons un système de réduction par régates sur l'emplacement dans le port

Mais un membre extérieur qui participe à un grand nombres de manifestations ne peut payer moins cher qu'un local qui ne fait rien????

Par davidov

Bonjour,

Nous sommes une association d'apprentissage aux enfants mal entendants. Nous avons subit presque le même problème ... nous vous conseillons vivement de rentrer en contact avec le cabinet [url=http://expert-avocat.fr]http://expert-avocat.fr[url].

Ils nous ont été d'une grande utilité donc ils peuvent certainement vous aider.

Par regates

Bonsoir

Merci de l'info je les ai contacté de suite

J'attends